



Acompte pour l'achat d'un véhicule d'occasion

Par **jean marc_old**, le **15/09/2007** à **19:12**

bonjour
je souhaite acheter un véhicule d'occasion auprès d'un particulier. Celui-ci me demande de lui faire un chèque d'acompte pour lui réserver la voiture. il me dit qu'il n'encaissera pas ce chèque et me le restituera le jour de la transaction contre un chèque de banque du montant total demandé pour la voiture.
1ère question : a-t-il le droit de procéder ainsi ?
2ème question : si oui, quel pourcentage maximum du montant de la vente peut-il me demander ?
3ème question : dans le cas où j'accepte de remettre un tel chèque au vendeur, quel écrit ou contrat dois-je exiger en retour et quel est la valeur juridique d'un tel document ?
dans l'attente de vos réponses
cordialement
Jean Marc

Par **Jurigaby**, le **15/09/2007** à **22:05**

Bonjour.
Pour les deux premières questions, vous pouvez faire absolument ce que vous voulez.
Le droit considère, à juste titre, qu'entre simples particuliers, on est assez grand pour négocier et se mettre d'accord sur les termes d'une vente sans que le droit ait à intervenir.
Pour la troisième question, le mieux est de rédiger un petit contrat de vente dans lequel vous écrivez que vous lui avez remis un chèque en guise d'acompte et que la vente sera "parfaite" le tel jour à tel heure...etc